

Conseil stratégique

Les directives relatives au Conseil stratégique définissent ce qui suit:

Compétences:

- Le Conseil stratégique agit sur mandat de la Conférence annuelle. Il peut charger les organes de la Conférence annuelle de la mise en œuvre de la stratégie adoptée par la Conférence annuelle. Les organes doivent baser leurs objectifs et leur travail sur la stratégie adoptée par la Conférence annuelle;
- le Conseil stratégique peut demander aux organes de corriger l'orientation stratégique de leur travail. Les corrections requises doivent être respectées et mises en œuvre par les organes.

Responsabilités:

Le Conseil stratégique est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du contrôle de l'orientation stratégique de la Conférence annuelle CH/F.

Composition:

Des changements dans la composition du Conseil stratégique interviennent régulièrement en raison des départs et arrivées au sein du Cabinet, de l'exécutif du Comité directeur suisse et de la représentation du Comité directeur français.

1. De la mise en Œuvre de la stratégie

Durant l'automne qui a suivi l'approbation de la stratégie par la Conférence annuelle 2010, le Conseil stratégique a décrit dans une lettre adressée aux membres de la Conférence annuelle, à l'intention des circuits, et aux présidents compétents, à l'intention de leurs organes, les tâches à accomplir dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie. L'objectif de résultat a) contenait la consigne suivante: «*Tous les circuits et organes de la Conférence annuelle auront défini, dans un délai d'un an, des mesures concrètes destinées à les aider à atteindre l'objectif-cadre dans leur propre domaine d'activité.*» Dans sa lettre, le Conseil stratégique expliquait qu'il s'agissait dans un premier temps d'identifier la manière de mettre en œuvre l'objectif-cadre à court et à moyen terme. Il a ainsi chargé les circuits et les organes d'élaborer au moins une «feuille de route» exposant les étapes et processus concrets prévus pour la mise en œuvre. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Conseil stratégique vient de recevoir les premières réactions des circuits et organes. Une synthèse des réactions collationnées sera présentée dans le cadre d'un rapport complémentaire à la Conférence annuelle qui inclura également les besoins de conseils et de formation (objectifs de résultat b) et c) exprimés par les circuits.

En ce qui concerne l'objectif de résultat f), un groupe de travail a préparé une «esquisse» de plusieurs pages qui a préalablement été présentée et discutée au sein de la Commission pour les questions théologiques et ecclésiastiques. Vous trouverez ce document en annexe au rapport. Lors de la session de la Conférence annuelle, vous aurez la possibilité de prendre brièvement la parole pour indiquer quelles affirmations, parmi toutes celles figurant dans cette esquisse, vous paraissent utiles pour la suite de la mise en œuvre de la stratégie. Nous remercions le groupe de travail pour cette esquisse sincère et stimulante.

Nous remercions aussi «Théologie en discussion» d'avoir organisé, durant le semestre d'hiver, trois événements consacrés à l'examen de la stratégie.

Dès que le traitement du contenu de la stratégie et des premières étapes de sa mise en œuvre dans les circuits et les organes conduira ces derniers à se concentrer sur le mandat et l'affinement du profil, il conviendra d'aborder l'objectif de résultat e) (structures de l'Eglise) au niveau de la Conférence annuelle. Nous renvoyons par ailleurs aux rapports du Comité directeur suisse et du Comité Directeur français concernant les développements suivis et les décisions rendues dans leur domaine de compétences respectif.

2. Motion concernant la marge de manœuvre accordée en matière de pourcentages de postes

Le Conseil stratégique a débattu de ce sujet, mais, en raison de l'absence pour maladie de certains de ses membres, il n'est pas parvenu à élaborer dans le délai espéré un projet suffisamment mûr pour être présenté à la Conférence annuelle. Le Conseil stratégique a actuellement une bonne vue d'ensemble de la manière dont l'extension et le financement des postes des services centraux ont évolué au fil des dix dernières années et de quels organes disposent

CA 2011 Suisse / France / Afrique du Nord

Rapport conseil stratégique

de quelles compétences. Dans une prochaine étape, il étudiera plusieurs modèles d'attribution des différentes compétences aux divers organes (Conférence annuelle - Conseil stratégique, organes individuels) pour l'avenir. Il reviendra sur ce sujet à la Conférence annuelle.

3. Poursuite du travail sur le profil de l'EEM

En 2007, la Conférence annuelle a décidé, au moment de l'adoption du profil de l'EEM, que deux points tirés du profil seraient choisis pour servir de thèmes prioritaires durant les trois à cinq années suivantes. A l'époque, les deux premiers points déterminés ont été:

- Animés par la bonté de Dieu, nous transmettons son amour en paroles et en actes.
- Animés par la passion de Dieu, nous nous engageons pour le bien de toutes et de tous dans la société.

Le Conseil stratégique a eu un échange de vues sur les expériences réalisées en lien avec le profil de l'EEM. Ce faisant, il a constaté que certains circuits et organes étaient occupés à mettre en œuvre la stratégie. Il serait donc superflu de leur donner de nouveaux thèmes prioritaires. De plus, les points du profil suivis jusque-là correspondent parfaitement au thème de la stratégie. Sans compter que plusieurs circuits se sont attelés à l'ensemble du profil de l'EEM, ce qui peut s'avérer utile et judicieux. Conscient de ce phénomène, le Service Formation et Conseils a publié plusieurs articles dans le magazine «Kirche und Welt» au sujet de l'ensemble du profil de l'EEM. Le Conseil stratégique a donc décidé d'en rester aux deux thèmes prioritaires définis initialement.

4. Thèmes et sujets prioritaires des prochaines conférences annuelles

Le thème et le sujet prioritaire de la Conférence annuelle seront désormais déterminés par le Conseil stratégique, ce qui modifie les domaines de compétences et la collaboration entre le Conseil stratégique, le comité d'organisation local et le bureau de la Conférence annuelle. L'état d'avancement des travaux de planification pour les prochaines conférences annuelles se présente actuellement comme suit:

2012:

Lieu: les séances auront à nouveau lieu à Münsingen; au moment de la rédaction du présent rapport, le circuit chargé d'accueillir la conférence le dimanche n'a pas encore été défini.

Thème prioritaire: au vu de la célébration des 10 ans de Connexio, le thème prioritaire portera sur la manière dont les méthodistes accomplissent ensemble, par le biais du réseau, de bonnes choses dans la mission et la diaconie. Connexio invitera des membres de nos Eglises partenaires afin de permettre des rencontres et des échanges et de faire découvrir les changements que le service de notre Eglise apporte aux quatre coins du monde.

2013:

Lieu: organisation locale des séances et du dimanche (cathédrale de Berne) par l'EEM de Berne.

Thème prioritaire: encore ouvert.

Le Conseil stratégique a approuvé une réorganisation des quatre délégations auprès des autres conférences annuelles. Désormais, il y aura un échange par année entre une personne de notre CA et une personne de l'une des trois conférences annuelles d'Allemagne (selon un tournus de trois ans entre les trois conférences allemandes), et un échange par année entre trois personnes de notre CA et trois personnes des six autres conférences annuelles de la Conférence centrale de l'Europe du Centre et du Sud, ce qui donne un tournus de deux ans pour chacune des conférences concernées. Pour ce qui est de la conférence annuelle provisoire d'Autriche, une personne de l'EEM Bregenz pourra assister en qualité d'hôte à la session prévue durant l'année intermédiaire. Cette réorganisation des délégations renforcera le contact au sein de la Conférence centrale, alors même que les restrictions de voyage en vigueur par le passé ont disparu depuis de nombreuses années déjà. L'ensemble des surintendants de la Conférence centrale salue ce changement.

5. Perspectives

La tâche prioritaire du Conseil stratégique est dictée par la mise en œuvre et le suivi de la stratégie.

Outre la motion susmentionnée concernant la marge de manœuvre accordée en termes de pourcentages de postes, l'objectif restant parmi ceux définis l'année passée est le suivant:

«Le Conseil stratégique veillera également à remodeler les sessions de la Conférence annuelle afin de mettre davantage l'accent sur les thèmes prioritaires, de faire en sorte que le traitement des rapports prenne moins de temps et de prévoir de plus grandes plages pour «conférer» sur des questions de fond.» Evêque Patrick Streiff, président